

Elements nécessaires à l'évaluation environnementale

du Plan de Prévention du risque inondation de la Saône

article R122-18 du Code de l'Environnement

* * *

Avant propos

La prescription du Plan de Prévention du risque inondation de la Saône concerne les communes de Belrupt, Bonvillet, Darney, Attigny, Claudon, Monthureux-sur-Saône, Godoncourt, Saint-Julien, Fignevelle, Les Thons, Lironcourt, Grignoncourt et Châtillon-sur-Saône.

Le PPRi est en conséquence prescrit en tant que document permettant d'avoir une vue cohérente de l'inondabilité sur tout le parcours de la Saône de la commune de Belrupt à Châtillon-sur-Saône.

I – caractéristiques du PPR prescrit :

Les raisons de la prescription :

Lors des dernières décennies, plusieurs fortes crues ont montré la vulnérabilité (dégâts matériels, dommages économiques) des communes riveraines de la Saône dans les Vosges vis à vis de l'aléa inondation.

Entre 1983 et 2008 ont été reconnues en état de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boues » : Bonvillet : 8 fois, Monthureux-sur-Saône : 7 fois, Attigny et Darney : 6 fois, Châtillon-sur-Saône : 3 fois.

Le bassin de la Saône a connu plusieurs crues marquantes entre 1996 et 2008, dont certaines très importantes qui ont causé des dégâts conséquents.

La Direction Départementale des Territoires des Vosges est chargée de la réalisation du plan de prévention des risques « inondation » Saône.

Territoire concerné et Périmètre du PPRI :

Les communes riveraines de la Saône dans les Vosges, à savoir d'amont en aval :
Concernées par l'évaluation :

- Belrupt,
- Bonvillet,
- Darney,
- Attigny,
- Claudon,
- Monthureux-sur-Saône,
- Godoncourt,
- Saint-Julien,
- Fignevelle,
- Les Thons,
- Lironcourt,
- Grignoncourt
- Châtillon-sur-Saône.

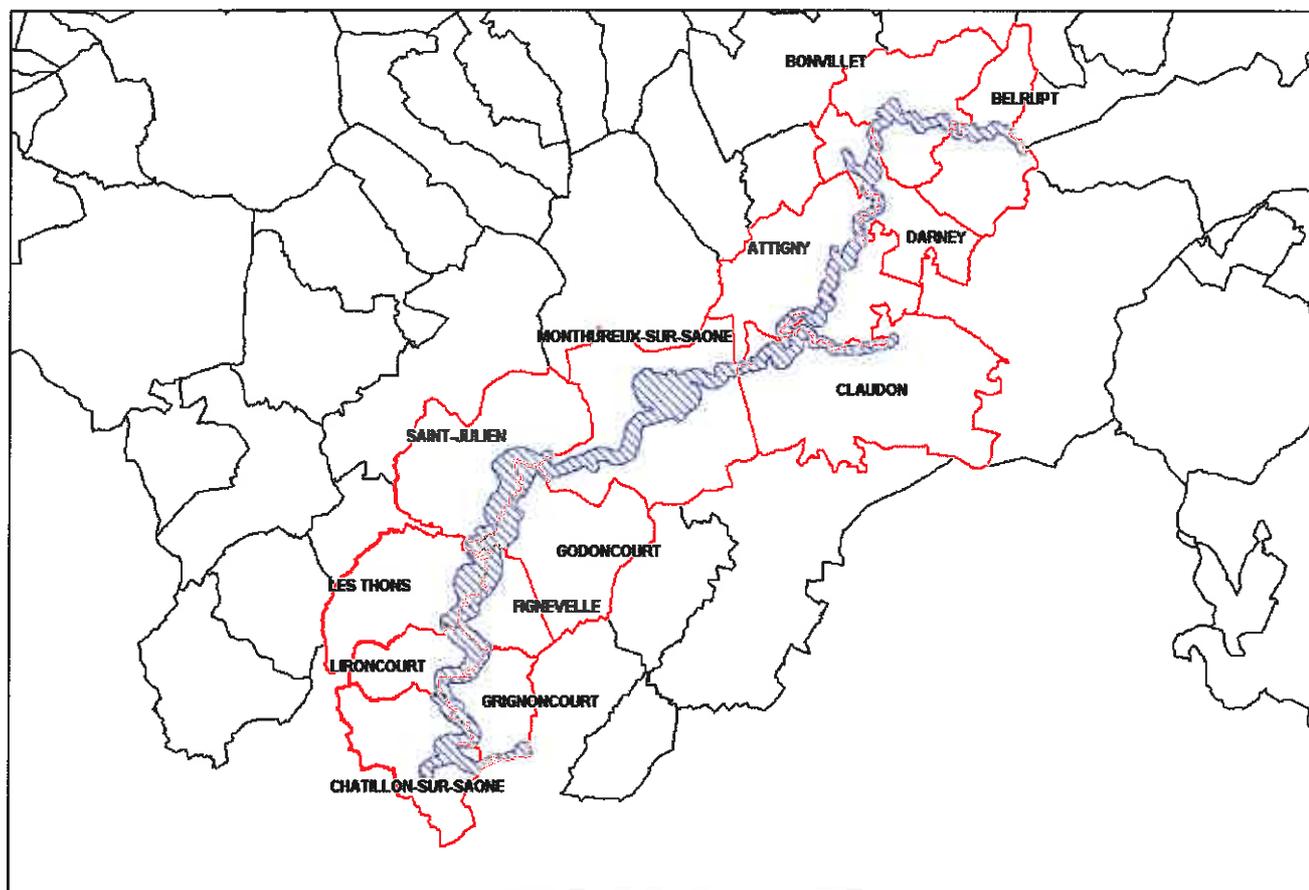


figure 1 – périmètres de mise à l'étude du PPRI

II – Caractéristiques principales de la zone touchée par le PPRi :

Nature des risques :

La Saône traverse 16 communes dans le département des Vosges.
Sur ces 16 communes, 13 sont directement soumises aux crues de la Saône.

Informations disponibles :

Une étude hydraulique sur les communes de la Saône dans le département des Vosges a été faite par le bureau d'étude SAFEGE en 2012. Cette étude fait suite à l'atlas hydrogéomorphologique de 2006.
Une note de 12 pages présentant l'étude est annexée à l'évaluation environnementale.

Population et activités économiques susceptibles d'être impactées :

Les villes de Attigny, Darney et Monthureux-sur-Saône sont les plus touchées. Les données de ce chapitre seront connues après inventaire précis des enjeux envoyés pour enquête auprès des communes.

Enjeux environnementaux (dans la zone de prescription complémentaire du PPRi) :

Occupation et vocation actuelle des sols :

Essentiellement agricole

Documents d'urbanisme :

Belrupt : RNU
Bonvillet : RNU
Darney : POS approuvé le 17 janvier 94
Attigny : Carte commune du 26 mars 2010
Claudon : Carte communale
Godoncourt : RNU
Les Thons : RNU
Saint-Julien : RNU
Fignevelle : RNU
Lironcourt : RNU
Grignoncourt : POS approuvé le 23 mars 1988
Châtillon-sur-Saône : RNU

Ces documents n'ont pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Zonages environnementaux:

- Parc Naturel régional, parc national, réserve naturelle, site inscrit ou classé : Néant.
- ZNIEFF: Saint-Julien (voir Figures 2 et 6).
- Zone Protection Spéciale (natura 2000) : Neant.
- Espace Naturel Sensible : Attigny, Darney, Monthureux-sur-Saône, Saint-Julien, Godoncourt, Fignevelle, Les Thons, Lironcourt, Grignoncourt, Châtillon-sur-Saône (voir Figures 3 à 7).
- Zone humides : selon l'étude "inventaire départemental des zones potentiellement humides des vosges" l'ensemble du cours de la Saône est concerné (voir figures 2 à 7 en annexe)
- Périmètre de protection de captages :
Bonvillet, Monthureux-sur-Saône, Fignévelle,(voir figures 3, 6 et 5)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Chiroptères :
Darney, Monthureux-sur-Saône, Châtillon-sur-Saône (voir figures 2, 3, 5 et 7).
- Zone concernée par le SAGE de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) :
l'ensemble du cours d'eau est concerné.
- Schéma régional de cohérence écologique : en cours d'élaboration.

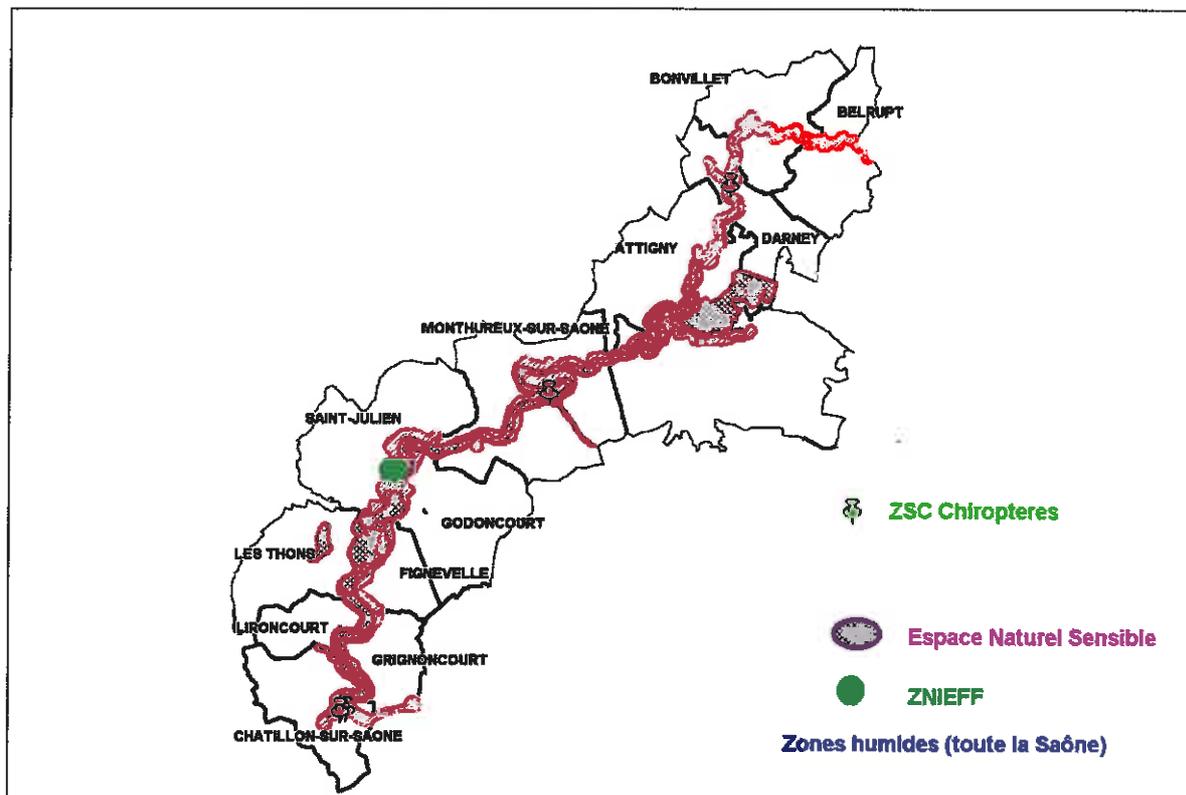


figure 2 – Zonage environnementaux bassin versant de la Saône dans les Vosges

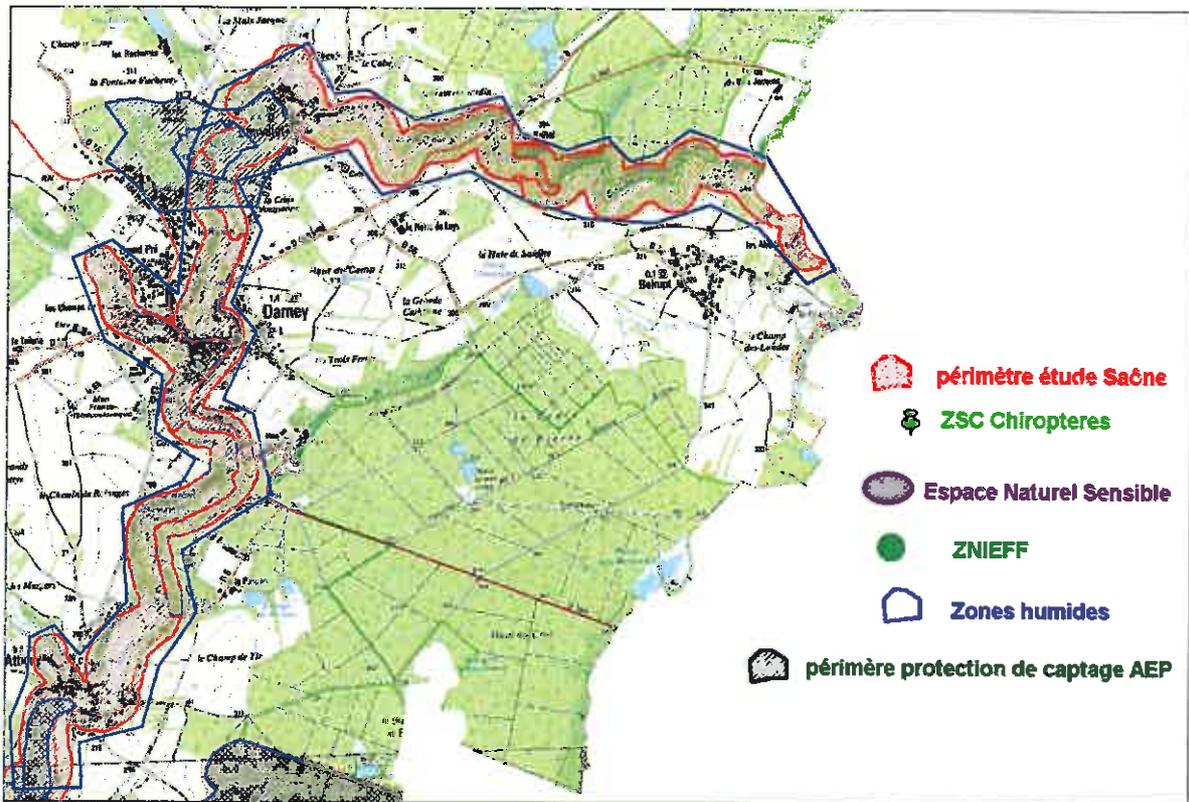


figure 3 – Zonage environnementaux Communes de Belrupt Bonvillet Darney

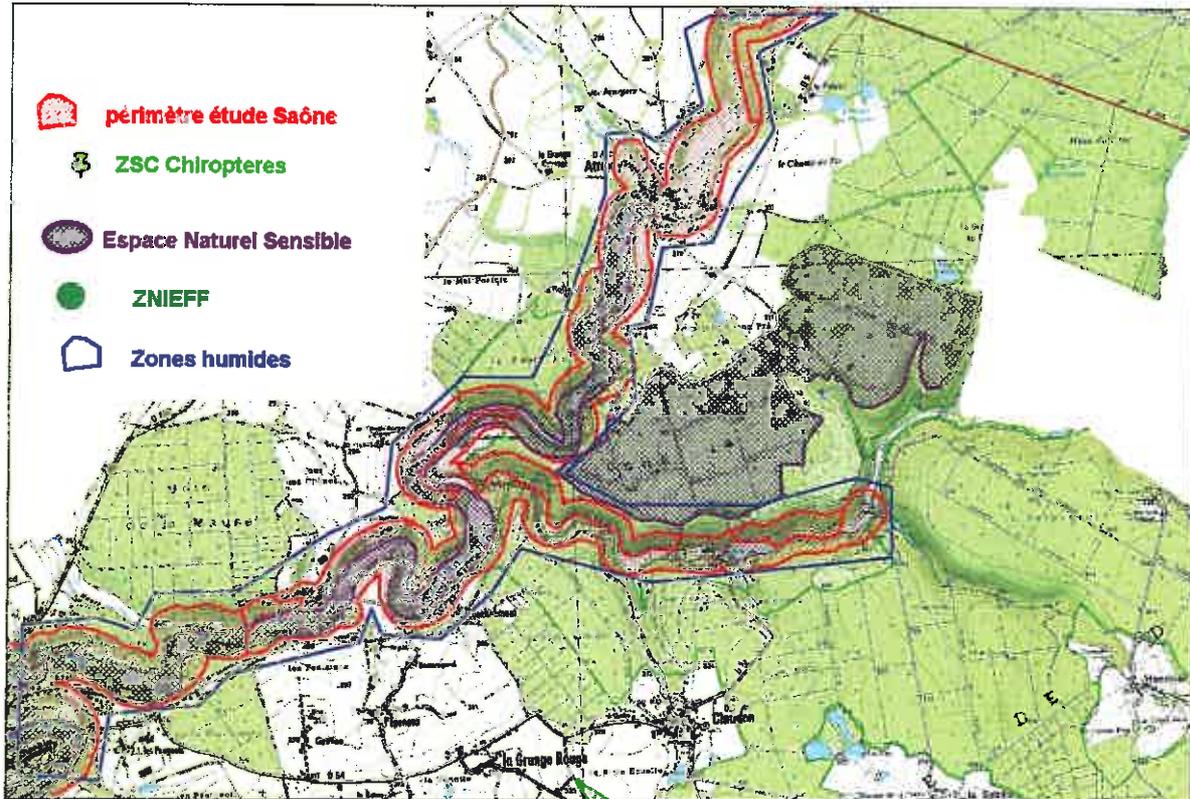


figure 4 – Zonage environnementaux Communes de Attigny Claudon

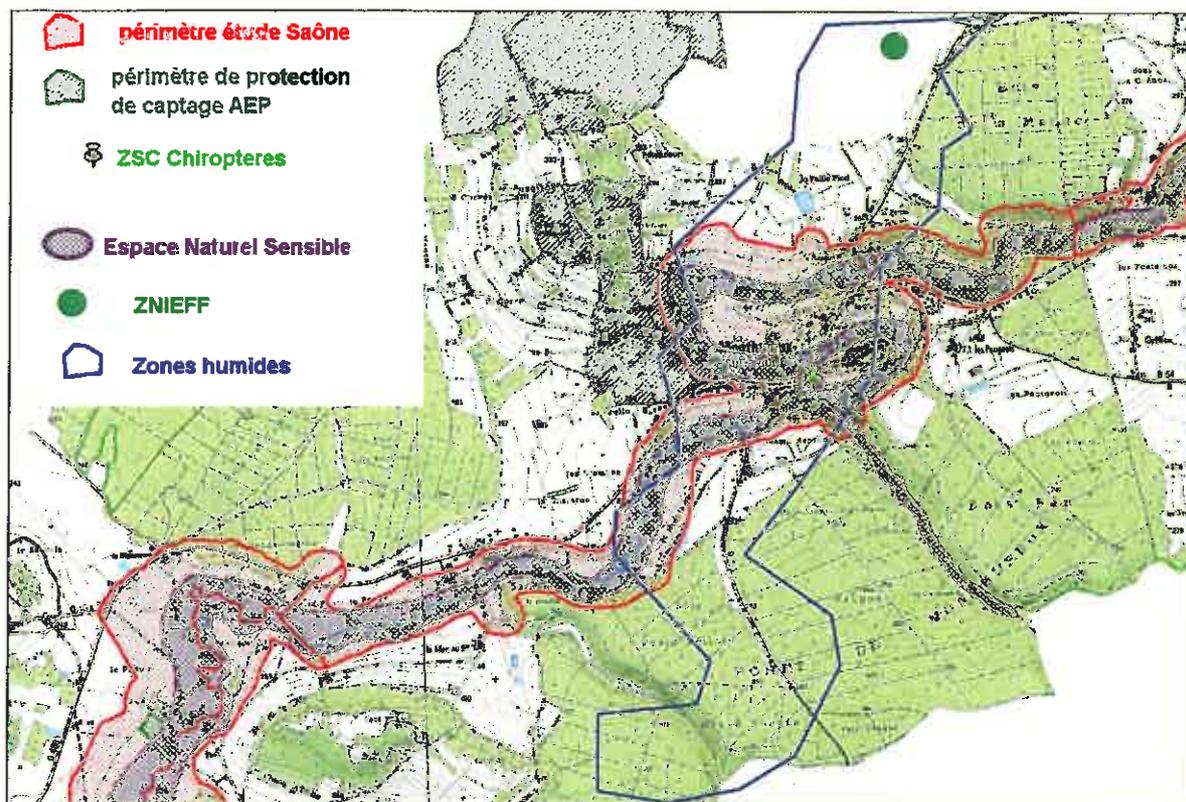


figure 5 – Zonage environnementaux Communes de Monthureux-sur-Saône

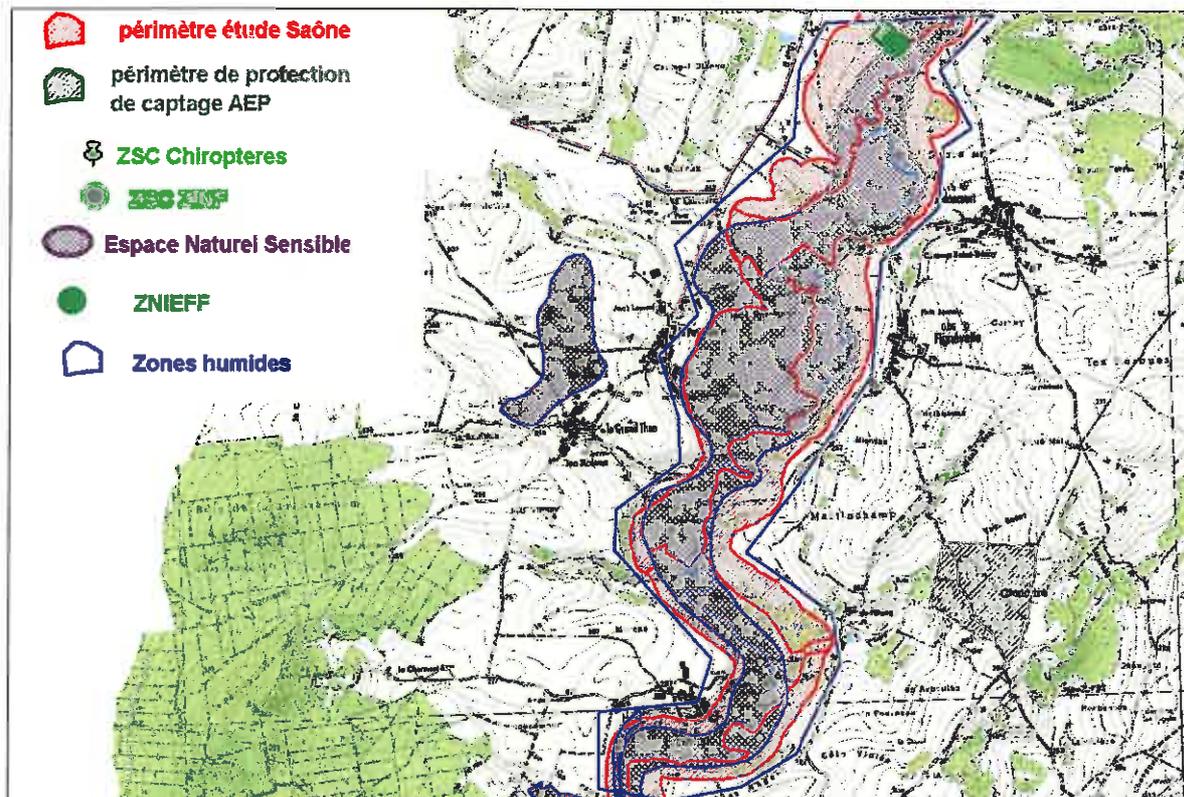


figure 6 – Zonage environnementaux Communes de Les Thons Fignevelle Saint Julien Godoncourt

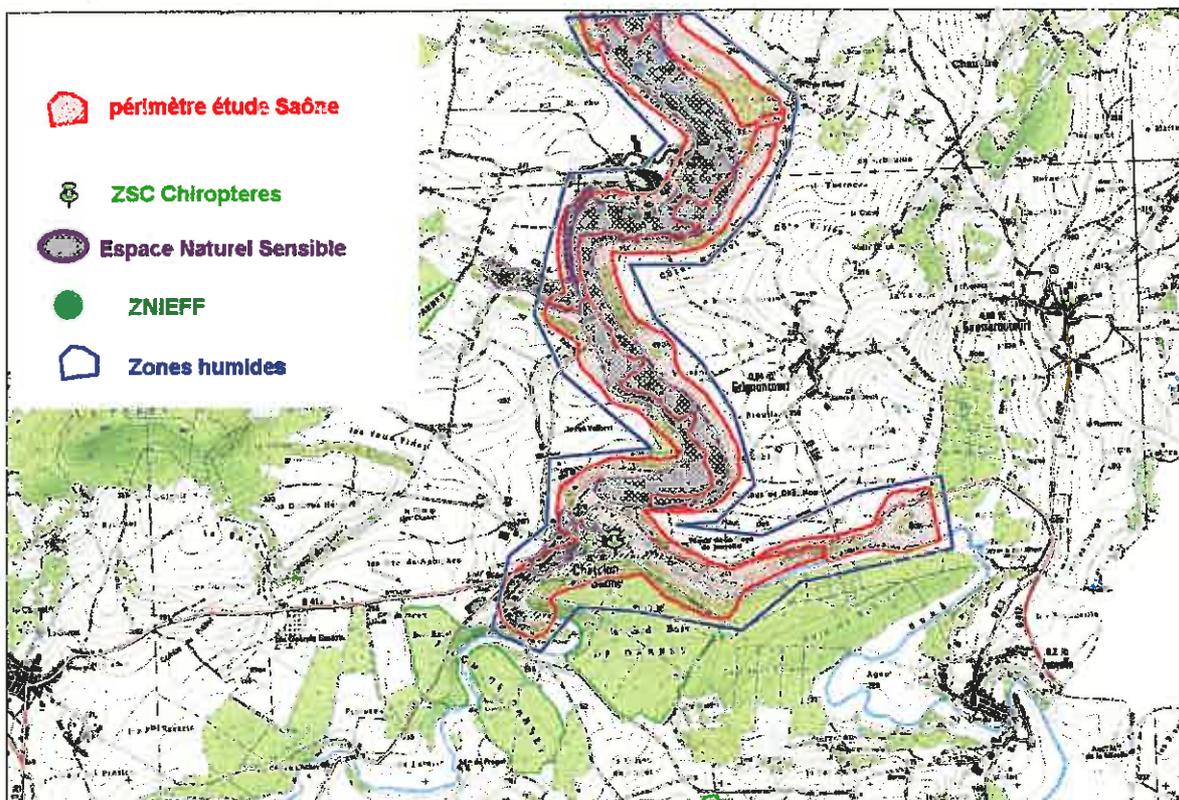


figure 7 – Zonage environnementaux Communes de Lironcourt, Grignoncourt, Châtillon-sur-Saône

III -Impact du PPRi :

Le Plan de Prévention du risque inondation de la Saône aura un impact indirect, positif sur l'environnement et la santé. Ces objectifs sont les suivants :

- « interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses où, quels que soient les aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie intégralement, et les limiter dans les autres zones inondables»,
- « préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques dans les zones situées en amont et en aval »,
- « sauvegarder l'équilibre des milieux dépendants des petites crues et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel des vallées concernées».

* * *

